

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VIENNE
COMMUNE DE FROZES

Nombre de membres afférents au C.M. : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation : 12/01/2021

Date de l'affichage : 12/01/2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 18 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un.

Le dix-huit janvier à dix-huit heures trente

Le conseil municipal de la commune de FROZES, dûment convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MEUNIER Laurent, Maire.

Étaient Présents : Mrs MEUNIER Laurent, MARTEAU Laurent, FLÉ Didier, BARRITEAU Benjamin, BRAULT Franck, BROCHARD Freddy, CHARRUYER Jérôme, DUCLAUD Julien,
Mmes CABELLO Marlène, DRAGON Jeannine, GERMAN Agnès, GRATADOU Anne,
MAINGAULT Alexandra Mme ROUIL Maude et Mme CHATET Violaine

DÉLIBÉRATION 2021/01 REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE

La commune de Frozes dispose d'un bâtiment historique datant des années début 1900 qui abritait l'école communale de deux classes et la mairie au centre. Le tout fermé par une cour.

Ce bâtiment est resté le même au fil des années bien que l'école n'existe plus, on peut toujours y trouver l'ancienne cloche de celle-ci.

L'utilisation du bâtiment a évolué, nous trouvons les services administratifs de la commune (mairie), des salles culturelles, comme la bibliothèque, une salle de piano et une autre d'informatique. Dans une annexe un local pour un commerce éphémère est également utilisé.

La mairie est constituée d'un bâtiment principal et de deux bâtiments annexes. Cela représente donc trois toitures différentes. L'ensemble est terminé par deux préaux situés perpendiculairement à la mairie. Le tout possédant une toiture en ardoise.

Aujourd'hui, toute la toiture a besoin d'être refaite. Au fil des années et des tempêtes les réparations deviennent indispensables. La réfection de celle-ci est nécessaire pour conserver l'ensemble du bâtiment et les animations qui s'y rattachent afin de garder l'édifice auquel les habitants sont attachés.

Après échange, les membres du conseil municipal indiquent qu'il est plus judicieux pour la vie de la commune, son histoire et surtout financièrement, de restaurer cet édifice que d'en construire un nouveau.

Le Maire présente alors plusieurs devis à l'ensemble du Conseil Municipal pour la réfection de la toiture de l'ensemble de l'édifice concerné.

Après avoir examiné l'ensemble des devis pour des raisons de prescriptions techniques le devis d'un montant de 76 579.18 euros TTC de l'entreprise GB TOITURES à retenue toute leur attention.

Le Conseil Municipal opte pour le financement de l'opération suivants :

COUT TOTAL DE L'OPÉRATION HT 63 816 € ET PLAN DE FINANCEMENT		
	TAUX	MONTANT
DETR	30 %	19 144
DSIL	15%	9 572
CONSEIL DÉPARTEMENTAL ACTIV 4	27,5 %	17 550
BUDGET COMMUNE	27,5 %	17 550
TOTAL		63 816

C'est un financement triparti qui est choisi à savoir par l'État avec de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et une demande de subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Une partie de financement par le Département avec de l'Activ'4 et enfin une partie de financement par la commune.

Après délibération, le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le devis de l'entreprise GB TOITURES d'un montant de 76 579.18 euros TTC

CONFERE toutes les délégations utiles à M. le Maire pour signer le devis de l'entreprise GB TOITURES et faire les demandes de subventions nécessaires à l'opération.

DÉLIBÉRATION 2021/02 TARIFS LOCATIONS DES SALLES

Le Maire explique que suite aux travaux réalisés dans la salle des fêtes, notamment avec l'installation d'une pompe à chaleur avec chauffage et climatisation, une révision des tarifs de location des salles est nécessaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'appliquer les tarifs suivants :

TARIFS 2021		COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
SALLE DES FETES	1 JOUR	120 €	230 €	GRATUIT	120 €
	1 WEEK-END	230 €	450 €		230 €
VAISSELLE		20 €	30 €	GRATUIT	20 €
SALLE DU STADE Uniquement pour les habitants de Frozes		20 € sans chauffage			
SALLE DES JEUNES gratuite jusqu'à 18 ans		30 € avec chauffage			
SALLE DU CLUB		30 € avec tables et chaises			

DÉLIBÉRATION 2021/03 CONTRAT D'ADHÉSION À L'ASSURANCE CHOMAGE

M. le Maire rappelle que depuis le 01/11/2020 la mairie emploie Mme GIRAULT Carole en tant qu'adjoint administratif principal en contrat sur 3 ans.

Vu les articles L.5424-1 et suivant le Code du Travail,

Vu les articles L.5422-1 et suivants, L.5422-14 et suivants, R.5422-1 et suivants, R.5422-6 et suivants R.1234-9 et suivants le Code du Travail,

Vu la convention relative à l'assurance-chômage, les règlements annexés et les accords d'application en vigueur,

Vu le statut de l'employée, il est obligatoire que la Mairie souscrive à une assurance chômage.

L'adhésion à ce contrat engage pour 6 ans la commune et se renouvelle automatiquement par tacite reconduction, sauf dénonciation formulée un an avant la fin du contrat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE d'adhérer au contrat d'assurance chômage

CHARGE le Maire des suites à donner.